

RCS : PARIS
Code greffe : 7501

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de PARIS atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2017 B 21576
Numéro SIREN : 832 164 131
Nom ou dénomination : SOCIETE HOTELIERE TOULOUSE BLAGNAC SAS

Ce dépôt a été enregistré le 30/07/2020 sous le numéro de dépôt 54249

DEPOT DES COMPTES ANNUELS

DATE DEPOT : 30-07-2020

N° DE DEPOT : 054249

N° GESTION : 2017B21576

N° SIREN : 832164131

DENOMINATION : SOCIETE HOTELIERE TOULOUSE BLAGNAC SAS

ADRESSE : 1 rue Euler 75008 Paris

MILLESIME : 2019

COMPTES ANNUELS

AU 31/12/2019

certifiés conformes



SOCIETE HOTELIERE TOULOUSE BLAGNAC SAS

1 rue EULER

75008 PARIS

COMPTES ANNUELS au 31/12/2019

	Pages
- <i>Rapport de présentation</i>	1
- <i>Bilan actif-passif</i>	2 et 3
- <i>Compte de résultat</i>	4 et 5
- <i>Annexe</i>	6 à 11
- <i>Détail des comptes bilan actif passif</i>	12 et 13
- <i>Détail Compte de résultat</i>	14
- <i>Bilan synthétique</i>	15
- <i>Présentation graphique du bilan (histogramme)</i>	16
- <i>Soldes intermédiaires de gestion</i>	17
- <i>Détail Soldes intermédiaires de gestion</i>	18
- <i>Présentation graphique des SIG</i>	19
- <i>Equilibre financier</i>	20
- <i>Tableau de financement</i>	21 et 22
- <i>Du résultat à la trésorerie</i>	23
- <i>Liasse 2065</i>	24 et 25
- <i>Liasses 2050 à 2059-G</i>	26 à 45

HAPEAZ

Les Taissounières B1
1681 Route des Dolines
06560 VALBONNE

RAPPORT DE PRESENTATION DES COMPTES ANNUELS

Dans le cadre de la mission de Présentation des comptes annuels de l'entreprise

SOCIETE HOTELIERE TOULOUSE BLAGNAC SAS
1 rue EULER
75008 PARIS

pour l'exercice du 01/01/2019 au 31/12/2019,

et conformément à nos accords, j'ai effectué les diligences prévues par les normes de Présentation définies par l'Ordre des Experts Comptables.

Les comptes annuels ci-joints se caractérisent par les données suivantes :

- Total du bilan,	9 158 503 Euros
- Chiffre d'affaires HT,	Euros
- Résultat net comptable,	(122 459) Euros

Fait à VALBONNE
Le 14/04/2020


Fabrice OLIVARI
Dirigeant, Expert Comptable

BILAN ACTIF

ACTIF		Exercice N 31/12/2019 12			Exercice N-1 31/12/2018 12		Ecart N / N-1	
		Brut	Amortissements et dépréciations (à déduire)	Net	Net	Euros	%	
	Capital souscrit non appelé (1)							
ACTIF IMMOBILISÉ	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES							
	Frais d'établissement							
	Frais de développement							
	Concessions, Brevets et droits similaires							
	Fonds commercial (1)							
	Autres immobilisations incorporelles							
	Avances et acomptes							
	IMMOBILISATIONS CORPORELLES							
	Terrains							
	Constructions							
	Installations techniques Matériel et outillage							
	Autres immobilisations corporelles							
	Immobilisations en cours							
	Avances et acomptes							
IMMOBILISATIONS FINANCIERES (2)								
Participations mises en équivalence								
Autres participations	675 482		675 482	675 482				
Créances rattachées à des participations								
Autres titres immobilisés								
Prêts								
Autres immobilisations financières								
	TOTAL II	675 482		675 482	675 482			
ACTIF CIRCULANT	STOCKS ET EN COURS							
	Matières premières, approvisionnements							
	En-cours de production de biens							
	En-cours de production de services							
	Produits intermédiaires et finis							
	Marchandises							
	Avances et acomptes versés sur commandes							
	CRÉANCES (3)							
	Clients et Comptes rattachés							
	Autres créances	8 371 419		8 371 419	8 599 499	-228 080	-2.65	
Capital souscrit - appelé, non versé								
Valeurs mobilières de placement								
Disponibilités	111 602		111 602	6 261	105 341	NS		
Charges constatées d'avance (3)								
	TOTAL III	8 483 021		8 483 021	8 605 760	-122 739	-1.43	
Comptes de Régularisation	Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV)							
	Primes de remboursement des obligations (V)							
	Ecarts de conversion actif (VI)							
	TOTAL GÉNÉRAL (I+II+III+IV+V+VI)	9 158 503		9 158 503	9 281 242	-122 739	-1.32	

(1) Dont droit au bail

(2) Dont à moins d'un an

(3) Dont à plus d'un an

5 000 000

BILAN PASSIF

PASSIF		Exercice N		Exercice N-1		Ecart N / N-1	
		31/12/2019	12	31/12/2018	12	Euros	%
CAPITAUX PROPRES	Capital (Dont versé : 4 985 000) Primes d'émission, de fusion, d'apport Ecart de réévaluation	4 985 000		4 985 000			
	RESERVES Réserve légale Réserves statutaires ou contractuelles Réserves réglementées Autres réserves						
	Report à nouveau	-693 959		-584 702		-109 257	-18.69
	RESULTAT DE L'EXERCICE (Bénéfice ou perte)	-122 459		-109 257		-13 203	-12.08
	Subventions d'investissement Provisions réglementées						
	TOTAL I	4 168 582		4 291 041		-122 459	-2.85
	AUTRES FONDS PROPRES	Produit des émissions de titres participatifs Avances conditionnées					
	TOTAL II						
PROVISIONS	Provisions pour risques Provisions pour charges						
	TOTAL III						
DETTES (1)	DETTES FINANCIERES Emprunts obligataires convertibles Autres emprunts obligataires Emprunts auprès d'établissements de crédit Concours bancaires courants Emprunts et dettes financières diverses	4 985 000		4 985 000			
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours						
	DETTES D'EXPLOITATION Dettes fournisseurs et comptes rattachés Dettes fiscales et sociales	4 920		5 200		-280	-5.38
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés Autres dettes	1		1			
	TOTAL IV	4 989 921		4 990 201		-280	-0.01
Comptes de Régularisation	Produits constatés d'avance (1)						
	TOTAL GENERAL (I+II+III+IV+V)	9 158 503		9 281 242		-122 739	-1.32

(1) Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an

4 921

5 201

COMPTE DE RESULTAT

	Exercice N 31/12/2019 12			Exercice N-1 31/12/2018 12		Ecart N / N-1 *	
	France	Exportation	Total			Euros	%
PRODUITS D'EXPLOITATION (1)							
Ventes de marchandises							
Production vendue de Biens							
Production vendue de Services							
CHIFFRE D'AFFAIRES NET							
Production stockée							
Production immobilisée							
Subventions d'exploitation							
Reprises sur dépréciations, provisions (et amortissements), transferts de charges							
Autres produits							
TOTAL DES PRODUITS D'EXPLOITATION (I)							
CHARGES D'EXPLOITATION (2)							
Achats de marchandises							
Variation de stock (marchandises)							
Achats de matières premières et autres approvisionnements							
Variation de stock (matières premières et autres approvisionnements)							
Autres achats et charges externes *			10 054	11 965	-1 911	-15.97	
Impôts, taxes et versements assimilés				76	-76	-100.00	
Salaires et traitements							
Charges sociales							
Dotations aux amortissements et dépréciations							
Sur immobilisations : dotations aux amortissements							
Sur immobilisations : dotations aux dépréciations							
Sur actif circulant : dotations aux dépréciations							
Dotations aux provisions							
Autres charges							
TOTAL DES CHARGES D'EXPLOITATION (II)			10 054	12 041	-1 987	-16.50	
1 - RESULTAT D'EXPLOITATION (I-II)			-10 054	-12 041	1 987	16.50	
QUOTES-PARTS DE RESULTAT SUR OPERATIONS FAITES EN COMMUN							
Bénéfice attribué ou perte transférée (III)							
Perte supportée ou bénéfice transféré (IV)							

* Proratization de l'écart en fonction du nombre de mois

(1) Dont produits afférents à des exercices antérieurs
(2) Dont charges afférentes à des exercices antérieurs

COMPTE DE RESULTAT

	Exercice N		Exercice N-1		Ecart N / N-1 *	
	31/12/2019	12	31/12/2018	12	Euros	%
PRODUITS FINANCIERS						
Produits financiers de participations (3)						
Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (3)						
Autres intérêts et produits assimilés (3)	111 920		127 110		-15 190	-11.95
Reprises sur dépréciations et provisions, transferts de charges						
Différences positives de change						
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement						
TOTAL V	111 920		127 110		-15 190	-11.95
CHARGES FINANCIERES						
Dotations aux amortissements, dépréciations et provisions						
Intérêts et charges assimilées (4)	224 325		224 325			
Différences négatives de change						
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement						
TOTAL VI	224 325		224 325			
2. RESULTAT FINANCIER (V-VI)	-112 405		-97 215		-15 190	-15.62
3. RESULTAT COURANT AVANT IMPOTS (I-II+III-IV+V-VI)	-122 459		-109 257		-13 203	-12.08
PRODUITS EXCEPTIONNELS						
Produits exceptionnels sur opérations de gestion						
Produits exceptionnels sur opérations en capital						
Reprises sur dépréciations et provisions, transferts de charges						
TOTAL VII						
CHARGES EXCEPTIONNELLES						
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion						
Charges exceptionnelles sur opérations en capital						
Dotations aux amortissements, dépréciations et provisions						
TOTAL VIII						
4. RESULTAT EXCEPTIONNEL (VII-VIII)						
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise (IX)						
Impôts sur les bénéfices (X)						
TOTAL PRODUITS (I+III+V+VII)	111 920		127 110		-15 190	-11.95
TOTAL DES CHARGES (II+IV+VI+VIII+IX+X)	234 379		236 366		-1 987	-0.84
5. BENEFICE OU PERTE (total des produits - total des charges)	-122 459		-109 257		-13 203	-12.08

* Proratization de l'écart en fonction du nombre de mois

* Y compris : Redevance de crédit bail mobilier
: Redevance de crédit bail immobilier

(3) Dont produits concernant les entreprises liées

(4) Dont intérêts concernant les entreprises liées

Mission de présentation - Voir le rapport d'Expert Comptable

111 920 127 110
224 325 224 325

**SOCIETE HOTELIERE TOULOUSE
BLAGNAC SAS**

Société par actions simplifiée au capital de 4.985.000 €
Siège social : 1, rue Euler – 75008 Paris
RCS Paris 832 164 131

**PROCES-VERBAL DE L'ASSEMBLEE
GENERALE ORDINAIRE DES ASSOCIES
DU 30 JUIN 2020**

L'an deux mille vingt,
Et le 30 juin
A 13 heures,

Les associés de la Société Hôtelière de Toulouse (la « **Société** ») se sont réunis en Assemblée Générale Ordinaire, au siège de la Société, sur convocation faite par le Directeur Général.

Chaque associé a été convoqué et il a été établi une feuille de présence qui a été émargée par chaque membre de l'assemblée en entrant en séance.

Le cabinet SEFAC, Commissaire aux comptes de la Société, est absent et excusé.

Monsieur Frédéric de Brem, préside la séance en sa qualité de Président de la Société et porte à la connaissance des Associés les procurations reçues.

Monsieur Vincent Chamley assiste le Président de séance en qualité de Secrétaire.

La feuille de présence, certifiée sincère et véritable permet de constater que les associés présents ou représentés possèdent l'intégralité des 4.985.000 actions, soit plus du quart des actions ayant droit de vote.

Le Président de séance constate que l'assemblée générale, régulièrement constituée, peut valablement délibérer.

Le Président de séance dépose sur le bureau et met à disposition des associés :

- le justificatif de la convocation régulière des Associés,
- l'avis de réception et une copie de la lettre de convocation du commissaire aux comptes,
- un exemplaire des statuts de la société,
- le texte des résolutions soumises au vote des Associés,
- les rapports du Commissaire aux comptes,
- les comptes annuels,
- les procurations.

Puis le Président de séance déclare que les textes des projets de résolutions proposées ainsi que tous les autres documents et renseignements prévus par la loi et les règlements ont été tenus à la disposition des associés, au siège social, à compter de la convocation de l'assemblée et que la Société a fait droit aux demandes de documents qui lui ont été adressées.

SOCIETE HOTELIERE TOULOUSE
BLAGNAC SAS

Société par actions simplifiée au capital de 4.985.000 €
Siège social : 1, rue Euler – 75008 Paris
RCS Paris 832 164 131

L'assemblée lui donne acte de cette déclaration.

Le Président de séance appelle ensuite que l'assemblée est appelée à statuer sur l'ordre du jour suivant :

A titre ordinaire

- Lecture du rapport du commissaire aux Comptes sur l'exercice clos le 31 décembre 2019 ;
- Lecture du rapport spécial du commissaire aux Comptes sur les conventions visées à l'article 227-10 du Code de Commerce ;
- Approbation des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2019 ;
- Quitus au Président et au Commissaire aux comptes ;
- Affectation des résultats de l'exercice ;
- Prise d'acte du contexte épidémique ;
- Pouvoirs en vue des formalités.

Le Président de séance donne lecture de l'exposé des motifs des projets de résolutions présentés.

Cette lecture terminée, le Président de séance ouvre la discussion.

Personne ne demandant plus la parole, le Président de séance met successivement aux voix les résolutions suivantes :

Première résolution

Les Associés, après avoir entendu la lecture du rapport du Président sur la situation et l'activité de la société au cours de l'exercice clos le 31 Décembre 2019, et du rapport général du Commissaire aux comptes sur les comptes de cet exercice, déclarent approuver les comptes et le bilan dudit exercice faisant ressortir un résultat net de € <122.459> tels qu'ils ont été présentés, et les opérations figurant dans les comptes ou résumées dans les rapports.

En conséquence, ils donnent quitus au Président pour sa gestion ainsi qu'au Commissaire aux comptes pour l'exécution de sa mission au titre de l'exercice clos le 31 Décembre 2019.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à l'unanimité.

SOCIETE HOTELIERE TOULOUSE BLAGNAC SAS

Société par actions simplifiée au capital de 4.985.000 €
Siège social : 1, rue Euler – 75008 Paris
RCS Paris 832 164 131

Deuxième résolution

Les Associés décident d'affecter le résultat net de l'exercice clos le 31 Décembre 2019, se traduisant par une perte de € <122.459>, suivant la répartition ci-après :
La totalité est affecté au poste « report à nouveau » dans son intégralité, soit € <122.459> amenant celui-ci à la somme de € <816.418>.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à l'unanimité.

Troisième résolution

Les Associés prennent acte (i) que l'année 2020 a été marquée par l'expansion mondiale du Coronavirus-Covid 19 qui a engendré d'importantes modifications sur l'environnement économique mondial, avec notamment la fermeture de certaines activités et l'ajustement des rythmes de productions, (ii) que cette pandémie touche significativement la France depuis le mois de mars 2020 et conduit la Société à s'adapter en conséquence et (iii) que le gouvernement français s'est engagé à la poursuite de la vie économique et à la sauvegarde des entreprises françaises et de ses emplois.

Les Associés prennent également acte que cet évènement ayant eu lieu postérieurement à l'établissement des comptes relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2019 et n'ayant aucun lien direct avec l'exercice clôturé, aucun ajustement des comptes n'a été effectué.

Compte tenu de ce qui précède et à titre de plan d'action pour y répondre, les Associés prennent acte que la Société à court terme va se recentrer sur le marché toulousain.

Enfin, les Associés prennent acte que l'analyse de la situation à date ne remet pas en cause la valeur des actifs et passifs de la Société et que, par ailleurs, la Société dispose de suffisamment de trésorerie, soit en propre, soit via ses actionnaires, pour faire face à une telle situation sans craindre pour sa continuité d'exploitation.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à l'unanimité.

Quatrième résolution

Les Associés, prennent acte purement et simplement du rapport spécial sur les conventions de la nature de celles visées à l'article L.227-10 du Code de Commerce.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à l'unanimité.

Cinquième résolution

Les Associés donnent tous pouvoirs au porteur de copies ou d'extraits du présent procès-verbal pour remplir toutes les formalités de droit.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à l'unanimité.

SOCIETE HOTELIERE TOULOUSE
BLAGNAC SAS

Société par actions simplifiée au capital de 4.985.000 €
Siège social : 1, rue Euler - 75008 Paris
RCS Paris 832 164 131


//////////

L'ordre du jour étant épuisé et personne de demandant plus la parole, la séance est levée.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui a été signé par les Associés.



Schroder Real Estate (France)
Par Frédéric de Brem
Président



Le Secrétaire de séance
Vincent Chamley

SOCIETE HOTELIERE TOULOUSE BLAGNAC

Société par Actions Simplifiée

1, rue Euler

75008 PARIS

**RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR LES COMPTES ANNUELS**

Exercice clos le 31 décembre 2019

Certifiés conformes

· 



Aux Associés
SOCIETE HOTELIERE TOULOUSE BLAGNAC
Société par Actions Simplifiée
1, rue Euler
75008 Paris

Mesdames, Messieurs,

OPINION

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la société **SOCIETE HOTELIERE TOULOUSE BLAGNAC** relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2019, tels qu'ils sont joints au présent rapport. Ces comptes ont été arrêtés par votre Président le 14 avril 2020 sur la base des éléments disponibles à cette date dans un contexte évolutif de crise sanitaire liée au Covid-19.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

FONDEMENT DE L'OPINION

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du Commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 1^{er} janvier 2019 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par le code de déontologie de la profession de Commissaire aux comptes.

JUSTIFICATION DES APPRÉCIATIONS

En application des dispositions des articles L. 823-9 et R.823-7 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble, arrêtés dans les conditions rappelées précédemment, et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Les titres de participation, dont le montant net figurant au bilan au 31 décembre 2019 s'établit à 675 482 euros, sont évalués à leur coût d'acquisition et dépréciés, le cas échéant, sur la base de leur valeur d'usage.

Nos travaux ont consisté à apprécier les données et les hypothèses sur lesquelles se fondent ces estimations et à examiner la procédure d'approbation de ces estimations par la direction.

Nous avons procédé à l'appréciation du caractère raisonnable de ces estimations.

VERIFICATIONS SPECIFIQUES

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans les documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux Associés. S'agissant des événements survenus et des éléments connus postérieurement à la date d'arrêté des comptes relatifs aux effets de la crise liée au Covid-19, la direction nous a indiqué qu'ils feront l'objet d'une communication aux Associés appelés à statuer sur les comptes.

RESPONSABILITÉS DE LA DIRECTION ET DES PERSONNES CONSTITUANT LE GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE RELATIVES AUX COMPTES ANNUELS

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par votre Président.

RESPONSABILITÉS DU COMMISSAIRE AUX COMPTES RELATIVES À L'AUDIT DES COMPTES ANNUELS

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du Code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le Commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;

- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Fait à Paris, le 23 juin 2020

**Le Commissaire aux comptes
SEFAC**

Signé électroniquement le 23/06/2020 par
Philippe Blin



Philippe BLIN

Signé électroniquement le 23/06/2020 par
Aurelia Rougelin



Aurélia ROUGELIN

Membres de la Compagnie Régionale de Paris



COMPTES ANNUELS EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2019

BILAN ACTIF

ACTIF		Exercice N 31/12/2019 12			Exercice N-1 31/12/2018 12		Ecart N / N-1	
		Brut	Amortissements et dépréciations (à déduire)	Net	Net	Euros	%	
	Capital souscrit non appelé (I)							
ACTIF IMMOBILISÉ	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES							
	Frais d'établissement							
	Frais de développement							
	Concessions, Brevets et droits similaires							
	Fonds commercial (1)							
	Autres immobilisations incorporelles							
	Avances et acomptes							
	IMMOBILISATIONS CORPORELLES							
	Terrains							
	Constructions							
	Installations techniques Matériel et outillage							
	Autres immobilisations corporelles							
	Immobilisations en cours							
	Avances et acomptes							
IMMOBILISATIONS FINANCIERES (2)								
Participations mises en équivalence								
Autres participations	675 482		675 482	675 482				
Créances rattachées à des participations								
Autres titres immobilisés								
Prêts								
Autres immobilisations financières								
	TOTAL II	675 482		675 482	675 482			
ACTIF CIRCULANT	STOCKS ET EN COURS							
	Matières premières, approvisionnements							
	En-cours de production de biens							
	En-cours de production de services							
	Produits intermédiaires et finis							
	Marchandises							
	Avances et acomptes versés sur commandes							
	CRÉANCES (3)							
	Clients et Comptes rattachés							
	Autres créances	8 371 419		8 371 419	8 599 499	-228 080	-2.65	
Capital souscrit - appelé, non versé								
Valeurs mobilières de placement								
Disponibilités	111 602		111 602	6 261	105 341	NS		
Charges constatées d'avance (3)								
	TOTAL III	8 483 021		8 483 021	8 605 760	-122 739	-1.43	
Comptes de Régularisation	Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV)							
	Primes de remboursement des obligations (V)							
	Ecarts de conversion actif (VI)							
	TOTAL GÉNÉRAL (I+II+III+IV+V+VI)	9 158 503		9 158 503	9 281 242	-122 739	-1.32	

(1) Dont droit au bail

(2) Dont à moins d'un an

(3) Dont à plus d'un an

5 000 000

BILAN PASSIF

PASSIF		Exercice N		Exercice N-1		Ecart N / N-1	
		31/12/2019	12	31/12/2018	12	Euros	%
CAPITAUX PROPRES	Capital (Dont versé : 4 985 000) Primes d'émission, de fusion, d'apport Ecart de réévaluation	4 985 000		4 985 000			
	RESERVES Réserve légale Réserves statutaires ou contractuelles Réserves réglementées Autres réserves						
	Report à nouveau	-693 959		-584 702		-109 257	-18.69
	RESULTAT DE L'EXERCICE (Bénéfice ou perte)	-122 459		-109 257		-13 203	-12.08
	Subventions d'investissement Provisions réglementées						
	TOTAL I	4 168 582		4 291 041		-122 459	-2.85
	AUTRES FONDS PROPRES						
	Produit des émissions de titres participatifs Avances conditionnées						
TOTAL II							
PROVISIONS							
Provisions pour risques Provisions pour charges							
TOTAL III							
DETTES (1)	DETTES FINANCIERES Emprunts obligataires convertibles Autres emprunts obligataires Emprunts auprès d'établissements de crédit Concours bancaires courants Emprunts et dettes financières diverses	4 985 000		4 985 000			
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours						
	DETTES D'EXPLOITATION Dettes fournisseurs et comptes rattachés Dettes fiscales et sociales	4 920		5 200		-280	-5.38
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés Autres dettes	1		1			
	TOTAL IV	4 989 921		4 990 201		-280	-0.01
Comptes de Régularisation							
Produits constatés d'avance (1)							
TOTAL GENERAL (I+II+III+IV+V)	9 158 503		9 281 242		-122 739	-1.32	

(1) Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an

4 921

5 201

COMPTE DE RESULTAT

	Exercice N 31/12/2019 12			Exercice N-1 31/12/2018 12		Ecart N / N-1 *	
	France	Exportation	Total			Euros	%
PRODUITS D'EXPLOITATION (1)							
Ventes de marchandises							
Production vendue de Biens							
Production vendue de Services							
CHIFFRE D'AFFAIRES NET							
Production stockée							
Production immobilisée							
Subventions d'exploitation							
Reprises sur dépréciations, provisions (et amortissements), transferts de charges							
Autres produits							
TOTAL DES PRODUITS D'EXPLOITATION (I)							
CHARGES D'EXPLOITATION (2)							
Achats de marchandises							
Variation de stock (marchandises)							
Achats de matières premières et autres approvisionnements							
Variation de stock (matières premières et autres approvisionnements)							
Autres achats et charges externes *			10 054	11 965	-1 911	-15.97	
Impôts, taxes et versements assimilés				76	-76	-100.00	
Salaires et traitements							
Charges sociales							
Dotations aux amortissements et dépréciations							
Sur immobilisations : dotations aux amortissements							
Sur immobilisations : dotations aux dépréciations							
Sur actif circulant : dotations aux dépréciations							
Dotations aux provisions							
Autres charges							
TOTAL DES CHARGES D'EXPLOITATION (II)			10 054	12 041	-1 987	-16.50	
1 - RESULTAT D'EXPLOITATION (I-II)			-10 054	-12 041	1 987	16.50	
QUOTES-PARTS DE RESULTAT SUR OPERATIONS FAITES EN COMMUN							
Bénéfice attribué ou perte transférée (III)							
Perte supportée ou bénéfice transféré (IV)							

* Proratization de l'écart en fonction du nombre de mois

(1) Dont produits afférents à des exercices antérieurs

(2) Dont charges afférentes à des exercices antérieurs

COMPTE DE RESULTAT

	Exercice N		Exercice N-1		Ecart N / N-1 *	
	31/12/2019	12	31/12/2018	12	Euros	%
PRODUITS FINANCIERS						
Produits financiers de participations (3)						
Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (3)						
Autres intérêts et produits assimilés (3)	111 920		127 110		-15 190	-11.95
Reprises sur dépréciations et provisions, transferts de charges						
Différences positives de change						
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement						
TOTAL V	111 920		127 110		-15 190	-11.95
CHARGES FINANCIERES						
Dotations aux amortissements, dépréciations et provisions						
Intérêts et charges assimilées (4)	224 325		224 325			
Différences négatives de change						
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement						
TOTAL VI	224 325		224 325			
2. RESULTAT FINANCIER (V-VI)	-112 405		-97 215		-15 190	-15.62
3. RESULTAT COURANT AVANT IMPOTS (I-II+III-IV+V-VI)	-122 459		-109 257		-13 203	-12.08
PRODUITS EXCEPTIONNELS						
Produits exceptionnels sur opérations de gestion						
Produits exceptionnels sur opérations en capital						
Reprises sur dépréciations et provisions, transferts de charges						
TOTAL VII						
CHARGES EXCEPTIONNELLES						
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion						
Charges exceptionnelles sur opérations en capital						
Dotations aux amortissements, dépréciations et provisions						
TOTAL VIII						
4. RESULTAT EXCEPTIONNEL (VII-VIII)						
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise (IX)						
Impôts sur les bénéfices (X)						
TOTAL PRODUITS (I+III+V+VII)	111 920		127 110		-15 190	-11.95
TOTAL DES CHARGES (II+IV+VI+VIII+IX+X)	234 379		236 366		-1 987	-0.84
5. BENEFICE OU PERTE (total des produits - total des charges)	-122 459		-109 257		-13 203	-12.08

* Proratization de l'écart en fonction du nombre de mois

* Y compris : Redevance de crédit bail mobilier
: Redevance de crédit bail immobilier

(3) Dont produits concernant les entreprises liées

(4) Dont intérêts concernant les entreprises liées

Mission de présentation - Voir le rapport d'Expert Comptable

111 920 127 110
224 325 224 325

ANNEXE

SOMMAIRE

	page
Faits caractéristiques de l'exercice	6
Evènements significatifs postérieurs à la clôture	6
- REGLES ET METHODES COMPTABLES	
Principes et conventions générales	6
Dérogations	7
Informations générales complémentaires	7
- COMPLEMENT D'INFORMATIONS RELATIF AU BILAN	
Etat des immobilisations	7
Etat des provisions	7
Etat des échéances des créances et des dettes	8
Composition du capital social	8
Titres immobilisés	8
Créances immobilisées	8
Evaluation des créances et des dettes	8
Dépréciation des créances	8
Disponibilités en Euros	9
Produits à recevoir	9
Charges à payer	9
- COMPLEMENT D'INFORMATIONS RELATIF AU COMPTE DE RESULTAT	
Charges et produits financiers concernant les entr. liées	9
Honoraires des commissaires aux comptes	9
- ENGAGEMENTS FINANCIERS ET AUTRES INFORMATIONS	
Montant des engagements financiers	10
Liste des filiales et participations	11

NA = Non Applicable NS = Non significative

ANNEXE

Exercice du 01/01/2019 au 31/12/2019

Annexe au bilan avant répartition de l'exercice, dont le total est de 9 158 502.91 Euros et au compte de résultat de l'exercice présenté sous forme de liste, dont le chiffre d'affaires est de 0 Euros et dégageant un déficit de 122 459.20- Euros.

L'exercice a une durée de 12 mois, couvrant la période du 01/01/2019 au 31/12/2019.

Les notes et les tableaux présentés ci-après, font partie intégrante des comptes annuels.

FAITS CARACTERISTIQUES DE L'EXERCICE

Aucun fait caractéristique n'est intervenu au cours du présent exercice.

EVENEMENTS SIGNIFICATIFS POSTERIEURS A LA CLOTURE

Les activités de la filiale 2 RUE DIEUDONNE COSTES ont commencé à être affectées par le COVID-19 au premier trimestre 2020.

Il s'agit d'évènements non liés à des conditions existantes à la date de clôture au 31 décembre 2019 qui ne sont pas de nature à nécessiter un ajustement des comptes.

La filiale 2 RUE DIEUDONNE COSTES s'attend à un impact négatif sur ses états financiers de 2020. A la date d'arrêté des comptes, dans le contexte de cette épidémie, elle a d'ores et déjà adapté son organisation et ses modes de travail et a pris les mesures suivantes :

- Mise en place de chômage partiel
- Fermeture de l'hôtel.

Compte tenu du caractère récent de l'épidémie et des mesures annoncées par le Gouvernement pour aider les entreprises, la filiale 2 RUE DIEUDONNE COSTES n'est toutefois pas en capacité d'en apprécier l'impact chiffré éventuel. A la date d'arrêté des comptes, la direction de la filiale n'a pas connaissance d'incertitudes significatives qui remettent en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation.

- REGLES ET METHODES COMPTABLES -

(PCG Art. 831-I/1)

Principes et conventions générales

Les comptes de l'exercice clos ont été élaborés et présentés conformément aux règles comptables dans le respect des principes prévus par les articles 121-1 à 121-5 et suivants du Plan Comptable Général 2016.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les comptes annuels ont été établis selon les normes comptables définies par le règlement ANC 2014-03 et modifiés par les règlements complémentaires afférents.

ANNEXE

Exercice du 01/01/2019 au 31/12/2019

Dérogations

Aucune dérogation aux principes ci-dessus n'est à signaler.

Informations générales complémentaires

Aucune information complémentaire en vue de donner une image fidèle des comptes annuels n'est à signaler.

- COMPLEMENT D'INFORMATIONS RELATIF AU BILAN -

Etat des immobilisations

	Valeur brute début d'exercice	Augmentations	
		Réévaluations	Acquisitions
Autres participations	675 482		
TOTAL	675 482		
TOTAL GENERAL	675 482		

	Diminutions		Valeur brute en fin d'exercice	Réévaluation Valeur d'origine fin exercice
	Poste à Poste	Cessions		
Autres participations			675 482	675 482
TOTAL			675 482	675 482
TOTAL GENERAL			675 482	675 482

Etat des provisions

Néant

ANNEXE

Exercice du 01/01/2019 au 31/12/2019

Etat des échéances des créances et des dettes

Etat des créances	Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'1 an
Groupe et associés	8 371 419	3 371 419	5 000 000
TOTAL	8 371 419	3 371 419	5 000 000

Etat des dettes	Montant brut	A 1 an au plus	De 1 à 5 ans	A plus de 5 ans
Emprunts obligataires convertibles	4 985 000		4 985 000	
Fournisseurs et comptes rattachés	4 920	4 920		
Autres dettes	1	1		
TOTAL	4 989 921	4 921	4 985 000	

L'avance de 8 371 419 € est consentie et acceptée pour une durée maximum de sept ans soit jusqu'au 28 septembre 2024 inclus au plus tard.

Composition du capital social

(PCG Art. 831-3 et 832-13)

Différentes catégories de titres	Valeurs nominales en euros	Nombre de titres			
		Au début	Créés	Remboursés	En fin
ACTIONS DE PREFERENCES	1.0000	250 000			250 000
ACTIONS ORDINAIRES	1.0000	4 735 000			4 735 000

Titres immobilisés

(PCG Art. 831-2/20 et 832-7)

Les titres de participation, ainsi que les autres titres immobilisés, ont été évalués au prix pour lequel ils ont été acquis, à l'exclusion des frais engagés pour leur acquisition.
En cas de cession portant sur un ensemble de titres de même nature conférant les mêmes droits, la valeur d'entrée des titres cédés a été estimée au prix d'achat moyen pondéré.
Les titres immobilisés ont le cas échéant été dépréciés par voie de provision pour tenir compte de leur valeur actuelle à la clôture de l'exercice.

Créances immobilisées

(PCG Art. 831-2 7°)

Les prêts, dépôts et autres créances ont été évalués à leur valeur nominale.
Les créances immobilisées ont le cas échéant été dépréciées par voie de provision pour tenir compte de leur valeur actuelle à la clôture de l'exercice.

Evaluation des créances et des dettes

Les créances et dettes ont été évaluées pour leur valeur nominale.

Dépréciation des créances

(PCG Art.831-2/3)

Les créances ont, le cas échéant, été dépréciées par voie de provision pour tenir compte des difficultés de recouvrement auxquelles elles étaient susceptibles de donner lieu.

ANNEXE

Exercice du 01/01/2019 au 31/12/2019

Disponibilités en Euros

Les liquidités disponibles en caisse ou en banque ont été évaluées pour leur valeur nominale.

Produits à recevoir

Montant des produits à recevoir inclus dans les postes suivants du bilan	Montant
Autres créances	111 920
Total	111 920

Charges à payer

Montant des charges à payer incluses dans les postes suivants du bilan	Montant
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	3 720
Total	3 720

- COMPLEMENT D'INFORMATIONS RELATIF AU COMPTE DE RESULTAT -

Charges et produits financiers concernant les entreprises liées

(PCG Art. 831-2 et Art. 832-13)

	Charges financières	Produits financiers
Total	224 325	111 920
Dont entreprises liées	224 325	111 920

Honoraires des commissaires aux comptes

Le montant total des honoraires des commissaires aux comptes figurant au compte de résultat de l'exercice est de 3 720 euros, décomposés de la manière suivante :

- honoraires facturés au titre du contrôle légal des comptes : 3 720 euros
- honoraires facturés au titre des conseils et prestations de services entrant dans les diligences directement liées à la mission de contrôle légal des comptes, telles qu'elles sont définies par les normes d'exercice professionnel mentionnées au II de l'article L. 822-11 : NEANT

ANNEXE

Exercice du 01/01/2019 au 31/12/2019

- ENGAGEMENTS FINANCIERS ET AUTRES INFORMATIONS -

Engagements financiers

(PCG Art. 531-2/9)

Engagements donnés

Autres engagements donnés :		5 000 000
Blocage du Compte-courant de la filiale pendant toute la durée du prêt de 13500000€ soit jusqu'en 2035	5 000 000	
Total (1)		5 000 000
(1) Dont concernant les filiales		5 000 000

Engagements reçus

Néant

Liste des filiales et participations

(Code du Commerce Art. L 233-15; PCG Art. 832-6, 833-6 et 841-6)

SOCIETE HOTELIERE TOULOUSE BLAGNAC SAS
75008 PARIS

Page : 11

Société A. Renseignements détaillés	Capital	Capitaux propres autres que le capital	Quote-part du capital détenu en %	Valeur comptable des titres détenus		Prêts et avances consentis et non remboursés	Cautions et avals donnés par la société	Chiffre d'affaires du dernier exercice	Résultat net du dernier exercice	Dividendes encaissés par la société	Observations
				brute	nette						
- Filiales détenues à + de 50% - SASU 2 RUE DIEUDONNE COSTES - Participations détenues entre 10 et 50 % B. Renseignements globaux - Filiales non reprises en A - Participations non reprises en A	12 368 031	17 771 324	100.00	675 482	675 482	8 371 419		8 674 201	282 862		

SOCIETE HOTELIERE TOULOUSE BLAGNAC

Société par Actions Simplifiée

1, rue Euler

75008 PARIS

**RAPPORT SPECIAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR LES CONVENTIONS REGLEMENTEES**

Exercice clos le 31 décembre 2019

Certifiés conformes

· 



Aux Associés
SOCIETE HOTELIERE TOULOUSE BLAGNAC
Société par Actions Simplifiée
1, rue Euler
75008 Paris

Mesdames, Messieurs,

En notre qualité de Commissaire aux comptes de votre société, nous vous présentons notre rapport sur les conventions réglementées.

Il nous appartient de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques et les modalités essentielles des conventions dont nous avons été avisés ou que nous aurions découvertes à l'occasion de notre mission, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé ni à rechercher l'existence d'autres conventions. Il vous appartient d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions en vue de leur approbation.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie Nationale des Commissaires aux Comptes relative à cette mission.

CONVENTIONS SOUMISES A L'APPROBATION DE L'ASSEMBLEE GENERALE

Nous vous informons qu'il ne nous a été donné avis d'aucune convention intervenue au cours de l'exercice écoulé à soumettre à l'approbation de l'assemblée générale, en application des dispositions de l'article L. 227-10 du code de commerce.

Fait à Paris, le 23 juin 2020

Le Commissaire aux comptes
SEFAC

Signé électroniquement le 23/06/2020 par
Philippe Blin



Philippe BLIN

Signé électroniquement le 23/06/2020 par
Aurelia Rougelin



Aurélia ROUGELIN

Membres de la Compagnie Régionale de Paris